



Bureau du 13 juin 2017

Membres en exercice : 17

Membres présents ou supplés : 10

Membres ayant donné mandat : 1

Nombre de voix : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°2017191

CESSION DE PARCELLE A M. Alain DUGAS ET Mme Sandrine COMBES

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 31 mai 2017, s'est réuni le mardi 13 juin 2017 à 14H00, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTITI, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Roland CANAYER, M. Kisito CENDRIER, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, M. René-Paul LOMI.

Ayant donné mandat :

Mme Catherine CIBIEN a donné mandat à M. Henri COUDERC.

M. Alain JAFFARD ne prend pas part au vote.

L'EP PNC est propriétaire pour 7/10^e de la parcelle D1124.

M. DUGAS et Mme COMBES, étant propriétaires d'une parcelle contigüe, souhaitent acquérir une partie de la parcelle D1124, soit 43 ca afin d'avoir une continuité sur leur bien (plan en annexe).

Vu les articles R331-23 et R331-24 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration délègue au bureau sa compétence en matière d'aliénation de bien immobilier,

Vu l'avis du service du domaine de la DGFIP sur l'évaluation de la parcelle divisée D1124 pour une surface de 43 ca, en date du 24 mai 2017,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le bureau :

- donne son accord pour la division de la parcelle D 1124,
- approuve la cession de la parcelle d'une surface de 43 ca, évaluée pour un montant de 1 222 € par le service du Domaine, frais d'acte notarié en sus, à M. DUGAS Alain et Mme COMBES Sandrine,
- autorise la directrice de l'EP PNC et le président du conseil d'administration de l'EP PNC à signer tout document se rapportant à ce projet.

La secrétaire de séance,



Anne LEGILE

Le président du bureau,

Henri COUDERC



Commune : 48116
Pont-de-Montvert (Le)

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : D4
Feuille(s) : 04
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 14/08/2009

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

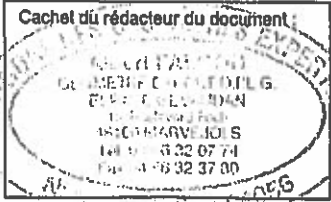
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 07/10/2016... par M. FALCON Albert..... géomètre à MARVEJOLS.

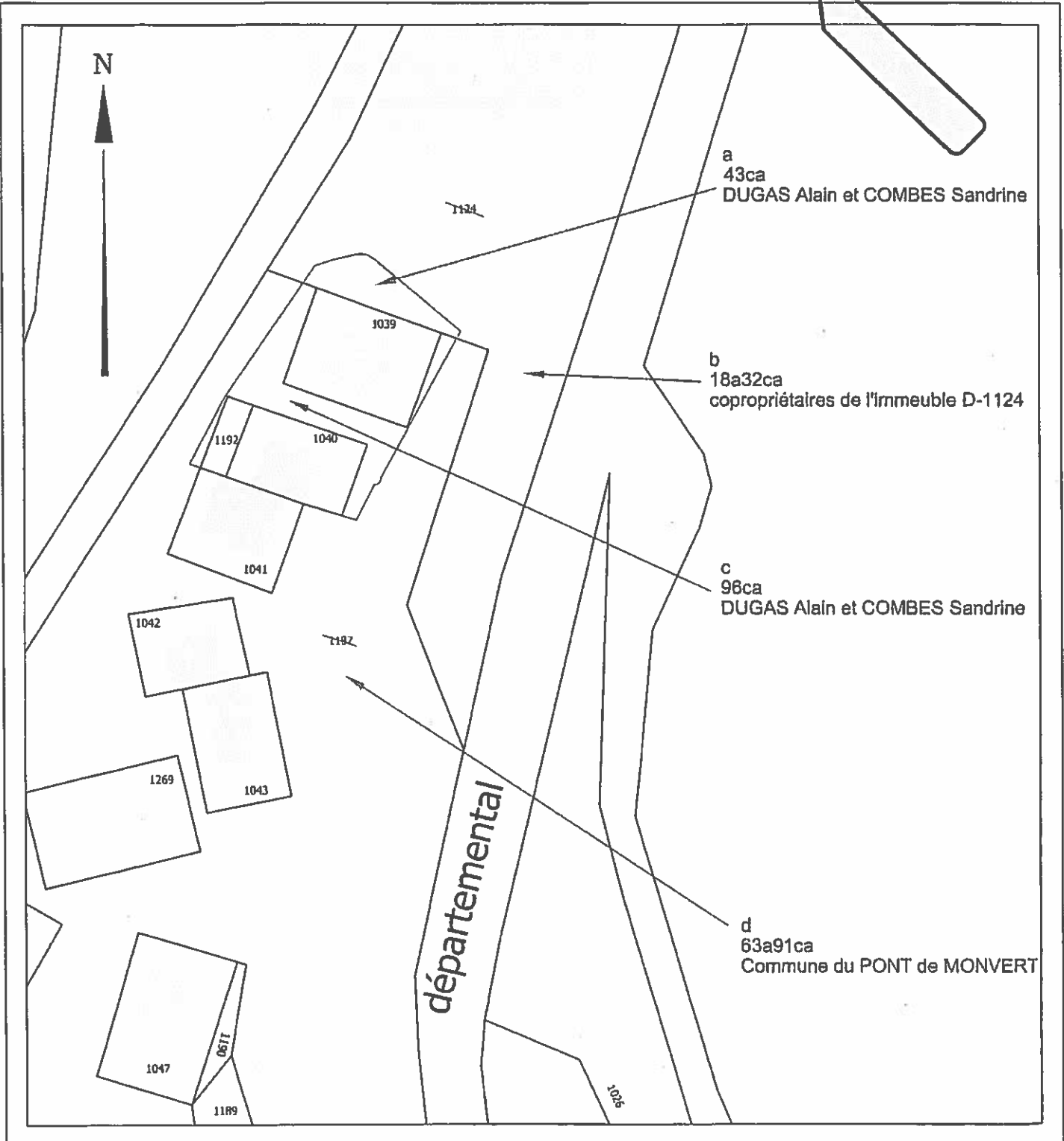
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. MARVEJOLS..... le 07/10/2016.....
M. DUGAS Mme COMBES M. Falcon (le géomètre) des 1124 et 1125



Document dressé par
M. FALCON Albert, Géomètre-Expert
à MARVEJOLS.....
Date 07/10/2016.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A s'est appliquée que dans le cas d'une ordonnance (donc émise par voie de titre il faut), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la parcelle (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rattaché au cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités des signataires (il est d'usage de préciser le propriétaire principal, éventuellement qualifié de l'activité professionnelle).





Légende
application cadastrale non contractuelle d'après
le DA n°159 du 07 Mai 1970 du cabinet Robert BRUNEL

